

[Aller au menu](#) [#banner-nav]
[Aller au contenu](#) [#content-wrap]
[Aller à la recherche](#) [#search]



Faculté de médecine et de pharmacie Université de Poitiers

[#]

Masters

1/ Les étudiants en Médecine dès le DFGSM2, en Pharmacie dès le DFGSP3, et en Maïeutique dès le DFGSMa2, peuvent suivre, parallèlement à leur formation de base, les enseignements du Master 1 suivant :

Domaine : Sciences Technologies Santé

Mention : Biologie Santé Sciences du Médicament

Parcours : Physiologie, Neurosciences, Biologie cellulaire et moléculaire (PNBCM)

Spécialité : Recherche et Ingénierie en Biosanté [

<http://medphar.univ-poitiers.fr/formations/masters/recherche-et-ingenierie-en-biosante/>]

Composante : SFA, diplôme co-habilité avec l'UFR Médecine-Pharmacie

Aucune inscription en Master 1 PNBCM-RIB ne sera prise en compte pour l'année 2017/2018 avant le 12 septembre 2017.

2/ Un autre Master (1 et 2) est proposé par la faculté de Médecine Pharmacie (géré par SFA, diplôme co-habilité avec l'UFR Médecine-Pharmacie) :

Domaine : Sciences Technologies Santé

Mention : Biologie santé sciences du médicament

Spécialité : Essais Cliniques et Développement du Médicament

Présentation de la formation : il suffit de cliquer sur "Essais cliniques et développement du médicament" dans le menu à gauche sur [c e t t e](#) [p a g e](#) .

Il n'est plus possible de déposer un dossier de candidature pour le Master ECDM (1 et 2) pour la rentrée 2017 depuis le 15 mai.

MASTER 1 PNBCM-RIB : PRÉSENTATION

Présentation du master - année universitaire 2017/2018 [PDF - 2 Mo] [

Fiche d'inscription aux UE pour l'année 2017/2018 [PDF - 140 Ko] [

Plan du campus Sciences [PDF - 737 Ko] [

http://medphar.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/plan-campus-sciences_1378803046609.pdf?INLINE=FALSE] (pour les UE SFA)

Bureau virtuel ENT - Pour suivre vos emplois du temps du Master sur ADE planning : dans la liste des ressources, choisir votre groupe d'étudiants, puis cliquez sur "**904 SFA**", cliquez sur **M1**, puis cliquez sur "**M1 Biologie Santé Sciences du Médicament**"

MASTER 1 PNBCM-RIB : STAGES

Le stage d'initiation à la recherche (SIR) est obligatoire. Il s'effectue sur une durée de 150 heures. Il doit obligatoirement faire l'objet d'une convention de stage, conclue entre le stagiaire, l'organisme d'accueil et l'université de Poitiers. Elle doit être signée avant le début effectif du stage par toutes les parties.

Procédure d'obtention d'une convention : [ICI](#) [PDF - 69 Ko] [

Fiche d'information avant saisie : [ICI \[PDF - 39 Ko\]](#) [

Aide à l'utilisation d'AreXis (plateforme des conventions de stage) : [ICI \[PDF - 700 Ko\]](#) [

[Se connecter à AreXis](https://arexis.appli.univ-poitiers.fr/arexis_ied/) [https://arexis.appli.univ-poitiers.fr/arexis_ied/]

[Recommandations pour le rapport de Stage d'Initiation à la Recherche \[PDF - 71 Ko\]](#) [

Il est possible de réaliser des stages de laboratoire à l'étranger, en particulier dans le contexte du projet SCORE de l'IFMSA (International Federation of Medical Student Association).

Contactez Rémy LABETOULLE par mail : ci14.sl@gmail.com

Pour de plus amples informations, il suffit de cliquer sur "International" dans le menu à gauche sur cette page.

CONDITIONS D'INSCRIPTION EN MASTER 2

Conditions particulières pour les étudiants inscrits en Médecine ou en Pharmacie : la deuxième année de Master (M2) nécessite, pour les étudiants internes en Médecine, une mise en disponibilité ou la demande d'une « année recherche », ainsi dégagée des obligations de stage hospitalier. Cette année est effectuée après les Epreuves Classantes Nationales Informatisées (ECNI) de fin de DFASM3.

Remarques :

Les étudiants validant leur M1 peuvent effectuer leur M2 dans une autre université sous réserve de l'accord de cette dernière.

De la même manière, des étudiants de la filière Santé ayant validé leur M1 dans une autre université pourront faire une demande d'inscription en M2 à l'université de Poitiers.

L'ANNÉE-RECHERCHE

Pour l'accomplissement de travaux de recherche en vue de la préparation d'un master, d'une thèse de doctorat ou d'un diplôme équivalent, les internes en médecine, en pharmacie et en odontologie peuvent bénéficier d'une année-recherche.

L'Année-Recherche, c'est la possibilité de réaliser un Master 2 Recherche au cours de l'internat, grâce à un financement de l'Agence Régionale de Santé (correspondant à un salaire d'interne). L'interne en Année Recherche est alors dispensé de stage pendant un an pour se consacrer à plein temps à son Master et à son projet de recherche.

L'Année-Recherche est accessible à tout interne ayant un projet de recherche, qui a validé un Master 1 ou équivalent, et qui sera encore interne à la rentrée suivante.

Le nombre d'internes susceptibles de bénéficier d'une année-recherche est limité, et fixé chaque année par un arrêté ministériel. Ce nombre est réparti par interrégion et subdivision.

La qualité du projet de recherche des internes détermine l'attribution des années-recherche. Cette qualité est évaluée par une commission interrégionale de sélection, réunie au sein d'une des UFR de l'interrégion. Cette commission compte parmi ses membres deux représentants des internes de médecine de l'inter-région, dont un en médecine générale.

L'année-recherche est accomplie dans un laboratoire de recherche français agréé ou dans un laboratoire étranger participant à une formation équivalente.

L'année-recherche s'effectue pour une période continue comprise entre un 1er novembre et un 31 octobre, commençant au plus tôt au début de la deuxième année et s'achevant au plus tard à la fin de la dernière année de l'internat.

Les internes déposent leur dossier de demande d'attribution d'année-recherche auprès de l'UFR dont ils relèvent.

Le dossier comporte les documents suivants :

Un document comportant les coordonnées de l'interne (nom, prénom, date de naissance, téléphone, adresse postale, adresse électronique, année de réussite aux épreuves classantes nationales ou à l'internat)

Le curriculum vitae de l'interne

Le projet de recherche indiquant :

- le sujet de recherche
- son intérêt général ou scientifique
- son ou ses objectif(s)
- sa situation dans le contexte scientifique et médical au niveau national et international
- les méthodologies utilisées
- les retombées attendues
- la bibliographie

Les coordonnées du laboratoire de recherche labellisé sur le plan quadriennal université-ministère chargé de l'enseignement supérieur s'il s'agit d'un laboratoire français, ou son équivalent s'il s'agit d'un laboratoire étranger

Les coordonnées du directeur de recherche et son CV

Arrêté _____ du 8 Juillet 2010 [<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022481465&fastPos=1&fastReqId=929966405&categorieLien=ic>] modifiant l'arrêté du 4 octobre 2006 définissant les modalités d'organisation de l'année recherche durant le troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie

Arrêté _____ du 12 juillet 2013 [PDF - 59 Ko] [http://medphar.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/arrete-ar-2013-2014_1374227486937.pdf?INLINE=FALSE] fixant le nombre d'internes en médecine, en pharmacie et en odontologie susceptibles de bénéficier d'une année-recherche pour l'année universitaire 2013-2014

Contacts

Faculté de Médecine et de Pharmacie
 Service de Scolarité
 6 rue de la Milétrie
 TSA 51115
 86073 POITIERS CEDEX 9

Ecoles doctorales

École doctorale BioSanté [<http://biosante.ed.univ-poitiers.fr/>]
École doctorale Gay Lussac [<http://gaylussac.ed.univ-poitiers.fr/?lang=fr>]

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr